

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023**

Date de convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n° 23-157 à 23-167 incluse	25	06	08	31
Pour la délibération n°23-168	24	06	09	30
De la délibération n°23-169 à 23-186 incluse	25	06	08	31

Secrétaire : Mme Élodie DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE (absent pour la délibération n° 23-168), Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, M. TOKDEMIR, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme LETOURNEUR ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Olivier NIEL
- M. RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. BRUN ayant donné pouvoir à Mme Leïla SEGHIR
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

ABSENTS :

- MM. SAVY, THOMAS

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 23-186 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la Ville

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
DES ANDELYS**

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

18 DEC 2023

AFFICHÉ

LE

18 DEC 2023

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20234241-23-186-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231211-23-186-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

N° 23-186

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE**

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, par cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet (TC) ou à temps non complet (TNC), ainsi que les agents contractuels occupant un emploi permanent à TC ou à TNC.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Il convient de modifier le tableau des emplois permanents et des effectifs régulièrement en conseil municipal afin d'assurer une concordance avec la vie des services, notamment :

- Les 10 avancements de grade 2023 qui seront effectifs au 15 décembre.

Pour mémoire, ces évolutions de carrière résultent de l'ancienneté de fonctionnaires ou bien de l'obtention d'un examen professionnel, critère couplé avec un avis hiérarchique favorable et motivé.

- Les recrutements pour lesquels l'agent entrant et l'agent sortant ont des grades différents

- Une nouvelle répartition d'heures d'enseignement artistique pour satisfaire la demande des usagers à budget constant ; il vous est proposé d'utiliser une partie des heures de percussions (poste resté vacant depuis le 01/11/2022) pour les répartir sur les disciplines suivantes :

- Violon de 18.5/20^{ème} à 20/20^{ème}
- Guitare électrique de 14/20^{ème} à 14.5/20^{ème}
- Accordéon et formation musicale de 5.5/20^{ème} à 7.5/20^{ème}

- La création d'un poste d'adjoint du patrimoine au service communication pour l'animation, le développement de la plateforme jaimelouviens.fr.

- La suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe (catégorie C) et la création d'un poste d'assistant socio-éducatif (catégorie A) pour répondre au référentiel CAF

(poste financé à 60%) relatif à la fonction de référent jeunesse famille.

- La gestion d'un retour de disponibilité : suppression d'un poste d'attaché tandis que le poste initial de technicien était resté au tableau.
- La création d'un poste d'animateur socio-culturel secteur ados en temps non complet 21h (catégorie C) et en parallèle la suppression d'un poste d'animateur (catégorie B).
- Une nouvelle organisation de services du pôle aménagement et cadre de vie avait été soumise à consultation du Comité Technique du 24/01/2022, lequel avait rendu un avis favorable à l'unification du service d'entretien des locaux. Cette réorganisation a permis d'économiser un poste depuis le départ en retraite d'un agent. Il vous est donc proposé la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Par ailleurs, il est proposé la modification de la quotité horaire d'un temps complet en temps non complet (28h) d'adjoint administratif, modification à intervenir au départ en retraite d'un agent de ce même pôle, soit le 01/01/2024.
- La mise en conformité avec la réglementation qui s'impose au service petite enfance ; il vous est soumis la création d'un poste de référent santé accueil inclusif à temps non complet à 90% sur le grade de puéricultrice hors classe.

Au total, le tableau des emplois permanents est à modifier comme suit aujourd'hui :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal	1	
Attaché		2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	
Adjoint administratif		2
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		1
Adjoint technique		
FILIERE SOCIALE		
Assistant socio-éducatif	1	
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	1	
Educateur de Jeunes Enfants		1
ATSEM principale 1 ^{ère} classe		
FILIERE MEDICO-SOCIALE		

Accusé de réception en préfecture
027-242703755-20231211-23-166-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Puéricultrice hors classe	1	
Auxiliaires de puériculture de classe supérieure		
Auxiliaires de puériculture de classe normale		
FILIERE CULTURELLE		
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	2	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		2
Adjoint du patrimoine principal	1	
FILIERE ANIMATION		
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	
Animateur principal 2 ^{ème} classe		2
Animateur		2
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		2
Adjoint d'animation	1	

Par ailleurs, la suppression des 2 postes non-permanents d'animateurs de proximité suite au transfert de la mission « animation de proximité » à l'association Ifep (insertion formation éducation prévention) à compter du 01/01/2024.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau joint en annexe à la présente délibération,

APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231211-23-186-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE

Grade ou emploi	Catégorie	Postes budgétaires		Effectifs titulaires pourvus		Effectifs contractuels		Détails des temps non complets		POSTES NON POURVU
		permanent à temps complet	permanent à temps non complet	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	titulaires	contractuels	
emplois fonctionnels										
Directeur Général des Services	A	1	0	0	0	1	0			
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	0	0	0	0	0	0			
total		0	0	0	0	0	0			
Filière administrative										
Attaché hors classe	A	1	0	1	0	0	0			
Attaché principal	A	2	0	2	0	0	0			
Attaché	A	7	0	3	0	3	0			1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5	0	5	0	0	0			
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	1	0	0	0	0		23h	1
Rédacteur	B	9	0	6	0	3	0			0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	9	1	9	1	0	0	28h		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	10	1	10	1	0		5,39h		
Adjoint administratif	C	14	1	9	1	3	0	28h		2
Total		57	4	45	3	9	0			4
Filière technique										
Ingénieur principal	A	1	0	1	0	0	0			
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	0			
Technicien principal de 1ère classe	B	3	0	3	0	0	0			
Technicien principal de 2ème classe	B	2	0	2	0	0	0			
Technicien	B	3	0	2	0	1	0			0
Agent de maîtrise principal	C	9	0	8	0	0	0			1
Agent de maîtrise	C	5	0	5	0	0	0			
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	14	1	14	0	0	0			1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	37	0	34	0	0	0			3

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231211-23-186-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Adjoint technique	C	50	9	40	6	7	2	10,30h/22h/28h/6,30h/20H/22H30	6h30/19h	4
Total		125	10	110	6	8	2			9
Filière culturelle										
Conservateur du patrimoine	A	1	0	0	0	0	0			1
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	0	1	0	0	0			
Attaché de conservation du patrimoine	A	2	0	1	0	0	0			1
Bibliothécaire	A	1	0	1	0	0	0			
Assistant conserv. Patrim/Bibliothèque principal de 1ère classe	B	3	0	3	0	0	0			
Assistant conserv. Patrim/Bibliothèque principal de 2ème classe	B	1	0	0	0	0	0			1
Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	1	0	1	0	0	0			
Professeur enseignant artistique	A	0	0	0	0	0	0			
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	4	8	4	7	0	1	(15,30h/3h/14,30h*2/4h/9h/8,5h)	(6h30)	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0	10	0	4	0	5	10,5h/13h*2/15h)	(7,5h*3/6,5h/4,50h)	1
Assistant d'enseignement artistique	B	0	1	0	0	0	1		9h	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	4	0	4	0	0	0			
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	3	0	3	0	0	0			

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231211-23-186-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Adjoint du patrimoine	C	5	1	2	1	3	0	(20h)		0
Total		26	20	20	12	3	7			4
Filière sportive										
Conseiller principal	A	1	0	1	0	0	0			
Conseiller des APS	A	0	0	0	0	0	0			
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	1	0	0	0	0	0			1
Educateur des APS principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0			
Educateur des APS	B	2	0	1	0	1	0			
Opérateur des APS principal	C	0	0	0	0	0	0			
Opérateur des APS qualifié	C	0	0	0	0	0	0			
Opérateur des APS	C	1	0	1	0	0	0			
Total		5	0	3	0	1	0			1
Filière sociale										
Sous filière sociale										
Conseiller socio-éducatif	A	2	0	2	0	0	0			
Assistant socio-éducatif CE	A	0	0	0	0	0	0			
Assistant socio-éducatif 1ère classe	A	0	0	0	0	0	0			
Assistant socio-éducatif	A	2	0	0	0	1	0			1
Educateur de jeunes enfants CE	B	1	0	1	0	0	0			
Educateur de jeunes enfants	B	4	0	2	0	2	0			
Agent social principal de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0			
Agent social principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0			
Agent social	C		0	0	0	0	0			
ATSEM principal de 1ère classe	C	4	0	4	0	0	0			
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0			
Total		14	0	10	0	3	0			1

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231211-23-186-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Sous filière médico-sociale										
Puéricultrice hors classe	A	1	1	1	0	0	0			1
Puéricultrice classe normale	A	0	0	0	0	0	0			
Psychologue HC	A	0	0	0	0	0	0			
Psychologue CN	A	0	1	0	0	0	1		11,33h	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	7	0	7	0	0	0			
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	5	0	3	0	2	0			
Total		13	2	11	0	2	1			1
Filière police										
Chef de Service	B	0	0	0	0	0	0			
Brigadier chef principal	C	5	0	5	0	0	0			
Gardien - brigadier	C	3	0	3	0	0	0			
Total		8	0	8	0	0	0			
Filière animation										
Animateur principal de 1ère classe	B	5	0	5	0	0	0			
Animateur principal de 2ème classe	B	1	0	1	0	0	0			
Animateur	B	1	1	0	0	1	1		(11,25h)	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0			0
Adjoint d'animation	C	29	43	25	22	4	20	6,30h*3/7,2 2h/11h*8/1 6h/17,30h/1 9h/30h*6/3 2h	6h/6,15h/6, 30h*9/11h* 7/30h*2	1
Total		38	44	33	22	5	21			1
Emplois spécifiques										
voir si quand délibération										
Total	366	286	80	240	43	31	31	0	0	21
emplois publics non permanents	(pour mémoire)									

Attaché	A	1	0	0	0	1	0			Fin 30/11/2023
Attaché	A	1	0	0	0	1	0			Fin 30/11/2023
Rédacteur	B	1	0	0	0	1	0			Fin 13/12/2025
Rédacteur	B	0	1	0	0	0	1			Fin 31/07/2025
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	0	0	0	1	0			Fin 09/07/2024
Animateur (de proximité)	B	1	0	0	0	1	0			Fin 31/12/2023
Animateur (de proximité)	B	1	0	0	0	1	0			Fin 31/12/2023
total		6	0							

Assistantes maternelles (pour information)		7	0	0	0	7	0			
--	--	---	---	---	---	---	---	--	--	--

Emplois aidés (n'entrent pas dans le calcul des effectifs)

Emplois d'avenir		0	0							
contrat PEC		1	19			1	0			Fin 03/09/2024
Apprentis		3	0	0	0	2	0			Fin 06/09/2024- Fin 31/07/2025
Adultes-Relais		4				1			/	Fin 30/11/2025
Services civiques		5								
Total		13	19	0	0	4	0			

	Effectifs budgétaires	Effectifs titulaires	Effectifs non titulaires